

# ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Adresse courrier chez :  
Mr BODINIER Stéphane  
12 Passage du Haut Gas  
44480 DONGES

DONGES le 14 mai 2015

Objet : PPRT de Donges et Voie ferrée

à **Monsieur le PREFET** de Loire Atlantique  
6, Quai CEINERAY  
BP 35515  
44035 NANTES Cedex 1

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs semaines, les Dongeises et Dongeois sont informés à la lecture d'articles de presse d'une proposition de tracés de détournement de la voie ferrée. A aucun moment, malgré les engagements pris, ils n'ont été consultés.

S'ils sont demandeurs depuis de longues années du détournement, ils rappellent, comme ils vous l'ont écrit à plusieurs reprises, que les mesures prises ne peuvent se faire dans n'importe quelle condition.

En fonction des données en notre possession à ce jour, une variante sur les quatre initialement présentées est rapportée et soutenue par nombre d'élus : contournement partiel de la voie ferrée au nord ou au sud de la D100.

Nous tenons à rappeler une nouvelle fois que les riverains, à travers l'ADZRP, ont, à de nombreuses occasions, sollicité les services de l'État et ses représentants afin d'être associés aux différents groupes de réflexions.

Ils ont souvent réclamé une étude de l'ensemble des dangers existants sur le territoire de la commune associée à l'élaboration du PPRT (Transport des matières dangereuses, nappe de gaz souterraine, sismicité ... ). Le détournement de la voie ferrée était une demande récurrente qui malheureusement était toujours écartée.

Lors de la réunion publique en date du 23 juin 2010, sur ce sujet, la DREAL rétorquait à un Dongeois que le problème (celui du détournement) ne pouvait pas être solutionné dans le cadre du PPRT, la voie ferrée étant un bien public et ne pouvant pas faire l'objet d'une expropriation. Réponse dilatoire au regard de la question posée par le participant et manière désobligeante des représentants de la DREAL qui refusent de fait d'informer plus « finement » les habitants présents.

On note, à contrario, que le comité de pilotage ayant pour objet le contournement de la voie ferrée ne manque pas quant à lui de mettre à l'ordre du jour de sa séance du 13 avril 2011 la question de « l'avancement de l'élaboration du PPRT de Donges ».

Compte tenu des éléments en notre possession, nous avons étudié les incidences du trajet pressenti.

Que constate-t-on ?

On déplacerait un axe ferroviaire d'une zone dangereuse pour le replacer pour partie de sa trajectoire

- dans une zone r4 dont l'aléa majorant est F+ et dans laquelle, « en plus de l'aléa thermique de niveau fort (F) à fort plus (F+), diverses combinaisons d'aléas toxique et de surpression s'appliquent de manière combinée »

- dans une zone B3 « qui ne doit pas générer d'apport de population dans les zones exposées aux risques ».

Par ailleurs, nous apprenons que TOTAL conditionne le développement de ses installations (mise en place de deux unités – désulfuration et production d'hydrogène) au détournement de la voie ferrée.

Qui peut certifier que ces deux unités n'ajouteront pas de nouveaux risques à ceux déjà recensés sur la commune ? Ils ne seraient alors pas sans conséquence sur le règlement du PPRT en remettant encore plus fortement en cause le tracé actuellement prévu.

Pour toutes les raisons évoquées, nous vous demandons d'abandonner le projet de détournement de la voie ferrée tel qu'il est pressenti à ce jour et de surseoir au Plan de Prévention des Risques Technologiques dans l'attente d'informations précises de l'industriel sur les conséquences environnementales de ses nouvelles unités.

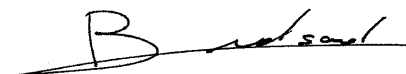
Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre considération.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président  
Stéphane BODINIER



Le Vice Président  
Nicolas REDSAND



Pièces jointes : 4